

*Présidé par Gilbert DE MIRAS*

**Membres présents :** Jean-Marc BOISSENOT, Philippe COUSINET, Gilbert DE MIRAS, Robert DESCOINS, Marie-José ÉLIE, Philippe FAYET, Didier FOURCAUD, Serge FOURCAUD, Christian GALLOT, Marie-José GUÉRIN, Nicole JOUANNEAU, Jean-Charles JOURDAN, Jean-Pierre JOYEUX, Joëlle LABADIE, Daniel LACHAIZE, Jean-Claude MAILLAT, Michel MOUTREUIL, Michel NICOULEAU, Ghislain PANTAROTTO, Jean-Louis REY, Christian SCALIGER, Jean-Éric VIGOUROUX - Conseillers Communautaires titulaires.  
Hélène GUISSSET, Sylvette LAMARZELLE, Pierre LESCURE - Conseillers Communautaires suppléants.

**Membres excusés :** Jean-Claude BANIZETTE, Jean-Thierry LANSADE, Joan VILLECHENOUX.

**Secrétaire de séance :** Christian SCALIGER.

M. Descoins, Maire, accueille l'Assemblée dans la salle des fêtes de Montazeau.

Lecture par R. Descoins du compte rendu du 09 novembre 2011.

**L'Assemblée, à l'unanimité, valide le compte rendu  
du Conseil Communautaire du 09 novembre 2011**

#### Ajout de décision

1. SDCI proposition n°3 (complément)

#### **1. Marché de transport du centre de loisirs intercommunal**

Le Président rappelle la décision prise au dernier Conseil Communautaire de lancement du marché de transport pour les navettes du centre de loisirs intercommunal, l'avis de publication et le montant estimatif du marché est environ de 14 000 € TTC.  
Seule la société Gérardin a répondu : 146 € TTC par aller-retour.

**Délibération : L'Assemblée, à l'unanimité décide :**

- d'attribuer le marché aux établissements Gérardin
- autorise le Président à signer les documents afférents.

#### **2. Délibérations budgétaires**

Le Président rappelle que jusqu'à l'adoption du budget la collectivité peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

**Délibération : L'Assemblée, après délibération décide, à l'unanimité, d'imputer les crédits comme exposé.**

### 3. Ratios d'avancement de grade

Le Président rappelle l'obligation conformément aux dispositions statutaires de la Fonction Publique Territoriale de fixer des ratios pour l'avancement de grade des agents.

**Délibération : L'Assemblée, après délibération décide, à l'unanimité, de fixer un ratio de 100 % pour chaque grade.**

### 4. Dossier Écopôle Aquitaine

Le Président donne la parole à J.M. Boissenot, Vice-président en charge de la commission Écopôle qui détaille le résultat du concours d'architectes.

Il rappelle les 21 dossiers remis et le résultat de la 1<sup>ère</sup> consultation à l'issue de laquelle 3 candidats ont été retenus pour présenter une esquisse.

#### ARCHISTUDIO



#### DUNCAN LEWIS

Aménagement d'une zone d'activités et Construction d'une Pépinière et d'une Maison d'Entreprises



#### PEPITOMICORAZON

. L'écopôle de Vélines ~ UN PARC ACTIF ~ créatif . à habiter . à visiter ... vision en - 2019 - gravières exploitées à 70% .

Un paysage de l'espace public en harmonie avec le caractère rural . voir depuis le carrefour d'entrée dans l'écopôle >



Le jury, composé d'experts en architecture, d'institutionnels et de membres de la CDC a étudié et mis en évidence les points forts et les insuffisances de chaque projet architectural et noté les candidats.

Archistudio : 12.4/20

Duncan Lewis : 17.5/20

Pepitomicorazon : 10.4/20

Le lauréat est donc DUNCAN LEWIS mais il propose un taux de maîtrise d'œuvre plus élevé que les autres candidats.

ARCHISTUDIO	284 850 € HT	(12.95 % du montant HT des travaux)
PEPITOMICORAZON	233 300 € HT	(10.60 %)
<b>DUNCAN LEWIS</b>	<b>353 835 € HT</b>	<b>(16.08 %)</b>

Une négociation s'impose.

**Délibération : L'Assemblée, après délibération, à l'unanimité, désigne le candidat Duncan Lewis, lauréat du concours de maîtrise d'œuvre du projet Écopôle Aquitaine et autorise le Président à négocier le marché.**

### **5. SDCI : amendement complémentaire sur la proposition n° 3**

Le Président donne la parole à S. Fourcaud, membre de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) qui rappelle les délibérations prises le 28 juin dernier et notamment concernant la proposition n° 3 « *fusion de la communauté de communes de Montaigne en Montravel, de la communauté de communes du Gursonnais, du syndicat intercommunal d'aménagement touristique de Gurson, du syndicat intercommunal à vocation scolaire de Villefranche-de-Lonchat, du syndicat intercommunal du regroupement pédagogique des coteaux Vélignes-nord, et du syndicat intercommunal de ramassage scolaire de Saint Méard de Gurçon et Fougueyrolles* ».

La Communauté De Communes (CDC) doit s'exprimer sur la fusion du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Touristique (SIAT) de Gurson, du Syndicat Intercommunal à VOcation Scolaire (SIVOS) de Villefranche-de-Lonchat bien que ceux-ci ne relèvent pas du territoire de la CDC.

Il est proposé de se prononcer en cohérence avec la décision prise le 28 juin dernier et la volonté de maintien exprimée par lesdits syndicats.

J.E. Vigouroux : disparition annoncée du SIAT

S. Fourcaud : le SIAT (constitué de 3 communes) n'a pas le potentiel financier suffisant pour réaliser les investissements nécessaires et assurer l'entretien du site du lac de Gurson. Le Conseil Général a émis un avis favorable à la reprise de l'équipement par le Département. Dans l'attente de la décision, le syndicat continue d'exister.

**Délibération : L'Assemblée, après délibération, demande le maintien du SIVOS de Villefranche de Lonchat et du SIAT de Gurson.**

**Pour : 20**

**Abstention : 1 (J.P. Joyeux)**

**Contre : 4 (J.M. Boissenot, C. Gallot, M. Moutreuil, J.L. Rey)**

Les prochaines réunions de la CDCI se tiendront les 12 et 19 décembre 2011 puis la Préfecture arrêtera le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

Après validation du Président, un amendement sera proposé à la CDCI du 19 décembre, reprenant les volontés de la CDC, la notion de bassin de vie et envisageant le rapprochement avec les CDC de la Gironde.

## **6. Questions diverses**

### **1. Halte ferroviaire de Vélines**

Les travaux d'éclairage public commenceront en janvier 2012 et seront effectués par le Syndicat Départemental d'Énergies 24 (SDE 24).

S. Fourcaud propose de missionner le SDE 24 pour la mise en lumière de la Tour de Montaigne sur le giratoire des réaux, comme initialement prévu.

### **2. Fusion des syndicats de collecte et traitement des ordures ménagères**

D. Lachaize, informe de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2012 du SMICTOM (Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) de Castillon de l'USERCTOM (Union Syndicale de l'Entre-deux-mers et du Réolais pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères) et de l'USTOM (Union des Syndicats pour le Traitement des Ordures Ménagères de Gironde Est et du Vélinois) afin de créer un seul syndicat compétent en matière de collecte et de traitement des ordures ménagères sur le périmètre de l'USTOM.

M. Nicouveau : difficulté de gestion au sein d'un syndicat aussi « énorme »

S Fourcaud : la déchèterie de Carsac de Gurson est ouverte depuis le mois de mars pour les 3 communes qui dépendent du SMCTOM de Montpon.

G. de Miras : la recyclerie de Pessac-sur-Dordogne récemment ouverte, réalise 1 000 à 1 500 € de recettes chaque mercredi, jour d'ouverture.

La séance est levée à 21H45.